





# Mineure en philosophie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-195-4-0
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en philosophie
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Molly Kao 514 343-6111, poste 33446  
molly.kao@umontreal.ca

Matenda Valle 514 343-6111, poste 39891  
gestion-1er-cycle@philo.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

### Le programme donne une solide formation de base dans les différents domaines de la philosophie.

En plus de permettre l'étude des auteurs phares associés aux grands courants de pensée historiques, la formation examine sous divers angles une multitude de phénomènes, de même que leur évolution et leur signification contemporaine. La mondialisation, le choc des cultures, la guerre, l'environnement, la citoyenneté, le progrès scientifique, les religions et les doctrines politiques figurent parmi ceux-ci..

## Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- PHILOSOPHE
- PROFESSEUR(E) DE PHILOSOPHIE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Structure du programme (1-195-4-0)

Version 05 (A09)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 85

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 85A Bases de la philosophie

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0J
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0J

**Bloc 85B Histoire de la philosophie 1**

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2800	Platon	3.0	PHI 2810	Aristote	3.0J
PHI 2805	La République de Platon	3.0	PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

**Bloc 85C Histoire de la philosophie 2**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0S
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0S

**Bloc 85D Histoire de la philosophie 3**

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0J
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0J
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0

**Bloc 85E Philosophie et sciences humaines**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0J	PHI 2210	Théorie critique	3.0S
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0S	PHI 2215	Le post-structuralisme en France	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0J	PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0J	PHI 2225	Théories philosophiques de la conscience	3.0J
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0J	PHI 2255	Théories esthétiques	3.0

**Bloc 85F Philosophie éthico-politique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0J	PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0J
PHI 1430	Éthique et politique	3.0J	PHI 2419	Philosophie féministe	3.0J
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0J	PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0J	PHI 2422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0J	PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0J
PHI 2417	Théories de la justice	3.0J	PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0J

**Bloc 85G Philosophie et pensée scientifique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 1005	Logique 1	3.0J	PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0S	PHI 2180	Philosophie du langage	3.0J
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0J	PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0S
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0S	PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0J
PHI 1710	Langage, pensée et connaissance	3.0J	PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0J
PHI 2005	Logique 2	3.0J	PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0S			

**Bloc 85I Philosophie orientale**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0J
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0J

**Bloc 85Z**

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Histoire	Mineure	30 crédits	1-165-4-0	Jour
Histoire de l'art	Mineure	30 crédits	1-170-4-0	Jour
Sociologie	Mineure	30 crédits	1-255-4-0	Jour
Éthique et droit	Mineure	30 crédits	1-198-4-0	Jour Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.